



Humanitaire

Enjeux, pratiques, débats

26 | 2010

**Partenariat : pour une coopération sans
compromission**

Partenariat Nord/Sud : les conditions de la réussite



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/humanitaire/865>

ISBN : 978-2-918362-44-9

ISSN : 2105-2522

Éditeur

Médecins du Monde

Édition imprimée

Date de publication : 24 septembre 2010

ISSN : 1624-4184

Référence électronique

« Partenariat Nord/Sud : les conditions de la réussite », *Humanitaire* [En ligne], 26 | 2010, mis en ligne le 07 janvier 2011, consulté le 24 octobre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/humanitaire/865>

Ce document a été généré automatiquement le 24 octobre 2022.

Tous droits réservés

Partenariat Nord/Sud : les conditions de la réussite

Olivier Bernard

- 1 Médecins du Monde (MDM) fête cette année ses 30 ans et c'est sous l'angle du partenariat, d'une certaine manière donc, sous l'angle des rencontres et des retrouvailles avec des amis, que nous avons souhaité les célébrer. Avec ces amis-partenaires, c'est en effet trente ans d'histoire commune, trente ans à essayer de proposer ensemble des réponses à des besoins humanitaires, dans notre propre pays, mais également à l'étranger. Je crois que cette attention dans la relation à l'Autre, cet attachement à porter des combats communs, reste une des marques de fabrique de MDM et c'est de cela que nous avons voulu témoigner à l'occasion de cette date anniversaire.
 - 2 Ceux qui sont avec nous sont des compagnons de route, des partenaires historiques de MDM, avec qui nous avons eu des prises de parole à des moments particuliers de l'histoire. Je pense à PHM (*People Health Movement*, Égypte), à PHR (*Physicians for Human Rights*, Israël), à DUGA (Bosnie) ou encore à MCWAK (*Maternity and Child Welfare*, Pakistan), pour ne pas citer toutes ces associations avec lesquelles MDM prend régulièrement des positions communes ou à la création desquelles elle a œuvré avant de les aider à acquérir leur indépendance.
 - 3 Quand on pense « partenariat », on pense souvent « international ». Mais MDM a également contribué à créer des associations en France, l'association 31-32 à Marseille ou Gaïa à Paris, ou en a aidé d'autres dans des prises de parole communes. Je pense ainsi à l'AME (l'Association malienne des expulsés) avec qui nous avons mené ces derniers mois des combats importants sur les questions migratoires.
 - 4 Il y a une grande diversité de chemins que nous empruntons, mais pour toutes ces associations, et cela j'y tiens, c'est un même combat qui nous unit, celui de l'accès inconditionnel aux soins : c'est cet élément qui fonde ces différentes relations.
- Agnès Levallois**
- 5 Je vais tout de suite donner la parole à Frédéric Jacquet, secrétaire général de Médecins du Monde, qui va nous faire part de sa réflexion sur cette notion de partenariat.

Frédéric Jacquet

- 6 Comme le disait Olivier Bernard, le partenariat a toujours existé à Médecins du Monde : cette attention à l'Autre fait partie de notre code génétique ! Une multitude d'expériences se sont jouées sur tous les continents. Mais si on y regarde de plus près, ces partenariats étaient-ils tous identiques ? Sûrement pas. On observe une très grande hétérogénéité, eu égard aux enjeux très différents, aux façons de faire très variées. On a connu des partenariats très centrés sur l'opérationnel où l'enjeu était d'améliorer la qualité de l'aide, l'efficacité, voire l'acceptation de l'aide. Mais pour nous, l'enjeu a toujours été de trouver la manière dont l'Autre peut nous aider à mettre en œuvre notre mission sociale. Nous avons connu des partenariats de nature plus politique, à l'occasion de prises de parole par exemple, où l'enjeu était celui de la place de l'Autre et de sa capacité à décider et agir pour les choses le concernant : de notre point de vue, cela renvoyait à la question du partage du pouvoir, des expériences et des savoirs. D'autres partenariats, que je qualifierai de « cohabitants » ont été mis en œuvre... et ils n'étaient certainement pas les plus simples à mener.
- 7 Au final, on voit que dans ces différents partenariats se mêlent toujours, peu ou prou, une dimension opérationnelle, une dimension politique et une dimension institutionnelle. Il me semble que c'est d'une manière intuitive que nous avons su mettre en œuvre tout ou partie de ces trois dimensions dans différents partenariats, sans que cela se traduise dans une politique pensée et structurée en ce sens.
- 8 Pour conclure ce petit propos introductif, et s'il fallait précisément structurer une pensée du partenariat à MDM, je dirais que les éléments à prendre en compte sont à la fois centrés sur des questions très pratiques - comment, très concrètement, « faire ensemble » - et sur la manière dont nous sommes capables de construire et d'inscrire notre action en lien avec les questions du mouvement institutionnel et social. Et l'on touche là au sujet de la construction des démocraties de représentation et de la démocratie sociale.

Agnès Levallois

- 9 Xavier Ricard, le directeur Partenariat international au CCFD-Terre solidaire va développer la vision que cette association a du partenariat, une expérience assez ancienne me semble-t-il...

Xavier Ricard

- 10 Je vais essayer de développer mon propos en distinguant d'une part, la façon dont le CCFD-Terre Solidaire a historiquement pensé le partenariat, et d'autre part les limites de cette pratique, avant de vous mettre un peu dans la confiance des évolutions en cours au CCFD-Terre Solidaire, en particulier sur la manière dont on essaie de répondre à ces limites-là.
- 11 D'où ça vient le partenariat ? Le CCFD-Terre Solidaire étant une organisation catholique, il faut revenir aux fondamentaux, en l'occurrence l'encyclique « *Populorum progressio* » de Paul VI [1967, N.D.L.R.]. C'est un texte très fort qui, sur le plan politique, contient des dispositions très radicales, y compris sur les questions de la propriété privée et de la distribution du revenu du capital, mais qui contient également des réflexions qui préfigurent peut-être le partenariat, et que l'on pourrait résumer dans « la responsabilité de chacun dans la transformation sociale ». Je vous lis un petit passage très instructif :

- 12 « *La solidarité mondiale, toujours plus efficiente, doit permettre à tous les peuples de devenir eux-mêmes les artisans de leur destin. Le passé a été trop souvent marqué par des rapports de force entre nations : vienne le jour où les relations internationales seront marquées au coin du respect mutuel et de l'amitié, de l'interdépendance dans la collaboration, et de la promotion commune sous la responsabilité de chacun.* »
- 13 On est loin encore dans ce texte du partenariat opérationnel, mais c'est là une réflexion qui pense le monde sous les auspices du droit naturel et des relations entre peuples et entre individus, pleinement autonomes sur le plan du droit.
- 14 La réflexion va prendre une petite dizaine d'années et c'est aux alentours de 1975 que le CCFD va produire au sein de la CIDSE [Coopération internationale pour le développement et la solidarité, N.D.L.R.], un collectif d'ONG catholiques relevant de la même doctrine sociale de l'Église que le CCFD, des documents de positionnement politique où il fait du partenariat une notion charnière. Il n'est pas seul d'ailleurs à l'époque, la CIMADE et Frères des hommes étant sur la même ligne. À cette époque, ces différentes organisations en viennent donc, à partir de leur expérience d'envoi de volontaires à l'international, à renverser complètement la logique qui prédominait jusqu'alors et à la conviction qu'il vaut mieux soutenir les organisations de société civile sur place.
- 15 Tout cela va bien sûr évoluer entre les années 1970 et aujourd'hui¹. À l'origine, ce qui fondait le partenariat, c'était évidemment la communauté de valeurs. À l'époque, il suffisait que le CCFD partage avec un partenaire une vision de l'homme et une visée politique globale pour qu'il le soutienne. On était en pleine guerre froide, les acteurs se positionnaient sur le champ idéologique avant celui des pratiques et ce qui importait, c'était que l'on appartienne au même camp, à la même pensée transformatrice. Dans les années 1970, chaque chargé de mission pouvait avoir jusqu'à une centaine de partenaires, ce qui était loin d'être satisfaisant en termes de suivi.
- 16 Une fois que le partenariat deviendra le pilier philosophique et politique de l'institution, deux métiers vont se développer : d'abord l'identification de ces partenaires qui est d'emblée problématique. Elle relève à la fois d'une lecture des dynamiques des sociétés (en comprenant comment elles se transforment et qui sont les acteurs de cette transformation), d'un diagnostic institutionnel (une investigation sur l'institution elle-même et son fonctionnement) et d'une appréciation de la potentialité de partenariat, c'est-à-dire la manière dont cette association peut s'inscrire dans un projet collectif qui aura forcément des répercussions sur chacun des partenaires. Ce sont donc ces trois dimensions-là qui doivent être articulées quand il s'agit d'identifier un partenaire.
- 17 L'autre métier a trait à la question du financement, le CCFD étant quand même, très souvent et avant tout, un bailleur de fonds. Car confier des fonds à des partenaires, ce n'est pas la même chose que de remettre des fonds à n'importe quelle institution : il faut s'adapter en termes de fréquence, de volume, d'évolution de ces volumes, en termes de conditionnalité pour le bailleur de fonds. Bref, il va falloir adapter ces mécanismes de bailleur de fonds à la visée partenariale et la question elle-même du financement s'en trouve bouleversée.
- 18 Il ne faut pas pour autant masquer les limites de la notion de partenariat, qui sont de quatre ordres. La première, c'est l'asymétrie inévitable qui résulte de cette situation financière et qui va exiger du bailleur qu'il réinjecte régulièrement, au-delà de la

relation financière, une dimension de travail et de réciprocité qui n'est pas du tout évidente. La pente naturelle, dès que l'on dispose de moyens financiers à répartir, c'est de penser que les choses vont d'elles-mêmes et que le partenaire va réaliser ce qu'il avait prévu. Or ce n'est pas si simple et le bailleur doit accepter de se mettre dans une position de vulnérabilité et de fragilité vis-à-vis du partenaire afin que celui-ci s'autorise, en toute confiance, lorsque c'est justifié, à changer d'avis et de faire évoluer le projet. Cette mise en vulnérabilité du bailleur, en l'occurrence le CCFD, comporte une part de violence, voire d'auto-violence qui, si elle n'est pas sans lien avec le sentiment de la faute propre aux catholiques, doit pouvoir devenir une vertu partenariale.

- 19 La deuxième difficulté tient à l'hétérogénéité des partenaires. Faire du partenariat, c'est long, ardu, parfois pénible, souvent rugueux comme cette « rugueuse réalité à étreindre » dont parlait Rimbaud... Quand on est dans le partenariat, les discussions sont longues, prenant bien plus de temps que s'il s'agissait d'être seul opérateur, car il faut articuler le particulier - la situation propre de chaque partenaire - avec la visée universelle qui sous-tend le partenariat, c'est-à-dire « créer du commun ». Au CCFD, on se casse la tête régulièrement sur les typologies de partenaires, les méthodes adaptées à chaque type, les critères véritablement décisifs, etc., et il faut bien le dire, nous avons parfois du mal à en sortir.
- 20 La troisième limite concerne l'interaction réelle. Quand on parle « partenariat », il y a une sorte d'invocation constante de la réciprocité, de l'interaction, voire de la coaction. Mais entre le chargé de mission qui s'investit en tant que professionnel et le partenaire dont l'action est sa raison de vivre même, il y a forcément une asymétrie d'investissement émotionnel, humain. Cette question de l'investissement et de la limite est essentielle et il faut la travailler, y compris sur le plan psychologique avec les chargés de missions.
- 21 La quatrième et dernière limite est politique : le CCFD n'est pas une entreprise sociale au sens des entreprises sociales coopérativistes ou mutualistes, il n'appartient pas à ses partenaires, mais aux vingt-sept mouvements et services d'Église qui composent son assemblée générale. Quelle est alors la dimension réelle du partenariat dès lors que le pouvoir n'est pas partagé ? De même, la SIDI - Solidarité internationale pour le développement et l'investissement, la filiale financière du CCFD - n'a pas encore réformé ses statuts de façon à intégrer ses bénéficiaires...
- 22 Quelques mots, enfin, sur les évolutions actuelles au sein du CCFD. Elles vont dans deux sens : plus de politique, plus de professionnalisme.
- 23 « Plus de politique », cela signifie que le cheminement partenarial implique que l'on s'oriente de plus en plus vers des actions à vocation transformatrice. Cela veut dire aussi davantage de plaidoyer, une implication plus grande des quinze mille bénévoles du CCFD dans de telles actions. « Plus de politique », c'est aussi penser les enjeux de transformation sociale en France et engager avec les partenaires des réflexions de territoire à territoire.
- 24 « Plus de professionnalisme », évidemment, car la question de l'efficacité de l'action nous concerne tous et implique aussi bien la généralisation de l'action locale au plan général, et la production de connaissances pour l'action.
- 25 Un partenaire nous disait que « la société civile, c'est le meilleur antidote aux révolutions sanglantes ». J'ai trouvé cette remarque très juste parce que, pour moi, cette démarche partenariale qui est constitutive d'un mouvement associatif relève

vraiment de ce qu'Alain Badiou évoque dans son livre *L'hypothèse communiste* comme une forme de dépassement et d'accompagnement complémentaire de l'État dans la construction d'un universel réel qui repose sur les associations volontaires d'organisations de la société civile. C'est la seule manière de dépasser le carcan très asymétrique que nous impose le politique étatique.

Agnès Levallois

- 26 Wolf-Dieter Eberwein, vous êtes président de *Voice*, une plate-forme européenne d'ONG. Comment y envisagez-vous la notion de partenariat ?

Wolf-Dieter Eberwein

- 27 Deux formes de partenariat peuvent être distinguées : le « patronage » et le partenariat *stricto sensu*. Le patronage est une forme de partenariat caractérisé par la dominance d'un des acteurs, tandis que le partenariat *stricto sensu* est une relation entre égaux. Comme le révèle le rapport récent d'ALNAP, le système humanitaire international est devenu de plus en plus performant du point de vue managérial. Sur la base des tendances existantes on pourrait en dégager deux options alternatives. Vu les développements depuis, au plus tard, la guerre contre le terrorisme et l'intervention militaire en Afghanistan, les États ont tendance à intégrer de plus en plus l'action humanitaire dans leurs stratégies sécuritaires. Le patronage serait probablement dans ce cas la forme la plus adaptée en contribuant au développement des capacités des partenaires du Sud pour accroître la performance globale. La conséquence serait la pérennisation du système humanitaire international par l'Occident. L'alternative, peut-être idéaliste, serait de développer comme contre-courant des partenariats avec les acteurs du Sud avec comme objectif de renforcer l'action humanitaire basée sur les principes d'impartialité, d'indépendance et de neutralité.
- 28 Sur cette toile de fond, je vais brièvement aborder trois aspects : l'aspect conceptuel, la dimension européenne et le rôle d'un réseau d'organisations humanitaires, en l'occurrence VOICE, dans la construction de partenariats.
- 29 La notion de partenariat Nord-Sud est un concept ancien qui se retrouve déjà, tout au moins implicitement, dans le rapport de Lester Pearson de 1969 concernant le développement international avec l'expression de *capacity building*. Comme souvent, aussi séducteur que puisse paraître le concept, selon le chapitre « *Capacity Building and the Humanitarian Enterprise* » dans la publication de Ian Smillie, *Patronage or Partnership - Local Capacity Building in Humanitarian Crises*, les États du Sud n'ont pas construit les capacités nécessaires, les institutions ont échoué, et les organisations n'ont pas été à la hauteur des attentes.
- 30 Le partenariat *stricto sensu*, défini comme la relation entre égaux, agissant ensemble qu'ils soient complémentaires ou non, présuppose le support pour le développement des capacités du partenaire désiré. Concrètement, cela veut dire le renforcement des capacités des partenaires potentiels du Sud par les partenaires du Nord. Logiquement, cette construction des capacités que l'on qualifie souvent de « capacités locales » se développe le long de deux axes : le temps, d'un côté, nécessaire pour l'approfondissement des changements au niveau individuel et collectif de l'autre. La forme la plus simple est le transfert des connaissances par la formation (donc aspect purement technique). Déjà plus compliqué est ce que l'on pourrait appeler *le processus de socialisation* (concernant les attitudes et les valeurs déterminant les comportements individuels). Le but final serait l'institutionnalisation d'organisations ou, si l'on veut

aller encore plus loin, l'institutionnalisation de tout un secteur. La durée est centrale, l'apprentissage individuel et collectif se fait dans le temps, ce qui n'est envisageable qu'à condition que les moyens nécessaires soient disponibles. En plus, cet investissement fait partie intégrante de la construction de la société civile dans le pays concerné. Ces conditions posent problème pour les acteurs humanitaires.

- 31 Concernant la dimension européenne maintenant, deux documents me semblent particulièrement pertinents concernant la problématique. Le premier est le *Consensus européen de l'aide humanitaire*. Ce document fait référence multiple aux notions de partenariat comme aux capacités. Le texte ne mentionne qu'à un endroit (art. 53) le partenariat avec les acteurs locaux, précisant que la Commission « examinera » comment elle peut offrir un soutien pour la construction des capacités locales. Tous les autres articles sont, soit peu précis dans ce contexte ou ne font référence qu'aux acteurs opératifs – en premier lieu les ONG du Nord –, le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les Nations unies. Le partenariat semble être défini en premier lieu en termes de meilleure coordination entre les différents acteurs – financés par ECHO et d'autres donateurs – pour améliorer en premier lieu l'efficacité de l'assistance humanitaire globale. En substance, cette perspective d'efficacité de l'aide humanitaire s'applique aussi à la notion du développement des capacités. Si ma lecture du document est correcte, il s'agit en premier lieu des capacités des acteurs dominants du système humanitaire actuel. Ce n'est que dans l'article 74 que le document fait référence à l'intention de renforcer les capacités locales.
- 32 Dans les directives du 18 septembre 2009 concernant *le Développement des capacités globales*, le texte mentionne qu'il s'agit d'un processus difficile avec des résultats difficiles de mesurer. Développer des capacités dans un contexte humanitaire représente un défi dû aux complications de travailler avec des gouvernements locaux, de maintenir les principes humanitaires et à cause de la courte durée de l'aide humanitaire. Avec ces directives, ECHO veut agrandir l'impact de sa politique de développement des capacités pour les organisations internationales et le fonds spécifique pour les ONG européennes. Priorité est accordée aux projets qui incluent la société civile dans leur conception et leur mise en œuvre, sans néanmoins financer directement des organisations locales. En revanche, ECHO encourage ses partenaires à intégrer le développement des capacités locales dans leurs projets.
- 33 En conclusion, la stratégie d'ECHO a comme objectif dominant l'amélioration de la performance du système existant au financement duquel ECHO contribue, c'est-à-dire exclusivement des ONG européennes et des Nations unies. Qu'ECHO semble réticent à aller au-delà est logique car cette institution se base sur les principes stricts de l'action humanitaire (neutralité, impartialité et indépendance). Ceci exclut logiquement une stratégie humanitaire ayant comme objectif additionnel le renforcement de la société civile, ce qui serait un principe normatif politique. Cela entraverait en plus les compétences de la direction générale du Développement.
- 34 Quant à *Voice*, troisième et dernier point, ce réseau de quatre vingt-six ONG humanitaires d'urgence a un mandat restreint : influencer les décisions concernant l'action humanitaire d'urgence au niveau européen. Jusqu'à présent, le thème du partenariat n'a pas été dominant dans les débats au sein du réseau. Ce rôle de lien entre les acteurs du Nord avec ceux du Sud est la fonction primaire d'ICVA, le réseau international qui est focalisé en premier lieu sur les Nations unies. Ceci ne veut pas dire que cet aspect serait considéré comme anodin. Pratiquement tous les membres de

VOICE ont leur propre conception de partenariat. Quelques-uns ont répondu à mon mini-questionnaire concernant cette problématique.

- 35 Il s'avère en premier lieu – comme on pouvait s'y attendre – que se dégagent plusieurs points communs : tous sont engagés dans le processus de développer leurs capacités d'intervention de leur propre organisation. Tous considèrent comme une nécessité de développer les capacités de leurs partenaires dans le Sud. Cette possibilité est limitée par les moyens disponibles. Deux formes sont identifiables : celle de contribuer au développement des capacités en incluant leurs partenaires dans des projets spécifiques ce qui limite *a priori* la durée de leur inclusion et donc de leur formation. En revanche, d'autres disposent de ressources additionnelles leur permettant de soutenir le développement des organisations partenaires pour une période prolongée. Cela dépend en partie des bailleurs. Le gouvernement allemand, par exemple, ne finance pas ce développement des capacités des partenaires soi-disant locaux, contrairement au gouvernement danois. Tandis qu'une ONG comme *Danish Church Aid* a développé un « *Organisational Development Handbook* » qui sert de repère pour les activités de soutien au développement des partenaires de l'organisation dans les pays où elle intervient. *Malteser International* poursuit aussi ces activités sans avoir formalisé en interne des directives. En général une certaine ambiguïté est discernable en ce qui concerne la contribution à la construction d'acteurs de la société civile.
- 36 Pour conclure, on peut constater qu'il est évident que la bonne intention de vouloir construire des partenariats, c'est-à-dire de contribuer au développement d'acteurs humanitaires indépendants comme condition nécessaire de partenariats est incontestée. Néanmoins, le terme partenariat est un terme générique qui inclut des objectifs multiples. Avant de pouvoir apporter des solutions concernant le rôle des partenariats pour l'évolution du système international, des clarifications au niveau conceptuel comme au niveau pratique sont nécessaires.
- 37 Le premier problème qui se pose concerne la capacité des organisations humanitaires du Nord de contribuer au développement d'organisations partenaires du Sud. Les moyens que les bailleurs de fond mettent à la disposition pour cet objectif sont limités.
- 38 Le deuxième problème tient au fait qu'en contribuant au développement des capacités de leurs partenaires dans le Sud, les organisations du Nord n'imposent-elles pas leur conception de ce que devrait être une organisation humanitaire professionnelle ? Ce problème est-il moins critique pour les organisations de dénomination religieuse que pour les organisations laïques ? Est-ce que cela favorise une extension des organisations nationales avec un secrétariat international et des antennes nationales non seulement au Nord mais aussi au Sud ? Cela favoriserait-il les grandes ONG aux dépens des organisations moyennes et petites et avec quelles conséquences pour la structure du système international humanitaire ?
- 39 Troisième problème : est-ce qu'une organisation du Sud peut dans le cas d'un conflit armé interne accomplir sa mission humanitaire de façon impartiale et indépendante ? Plusieurs cas, comme le Burundi ou le Rwanda, ont démontré que la présence d'acteurs de la société civile risquait plutôt d'attiser la confrontation.
- 40 Le quatrième problème concerne la compatibilité entre l'objectif humanitaire et l'objectif politique de contribuer au développement d'acteurs de la société civile. Cela présuppose des capacités et des qualifications qui vont au-delà de celles requises pour l'action humanitaire d'urgence. En particulier, le renforcement des acteurs de la société

civile dans un système politique fragile peut avoir comme effet pervers la confrontation entre les acteurs de la société civile avec l'État.

- 41 Finalement, si l'objectif du partenariat est de contribuer à la formation et au développement d'acteurs humanitaires dans le Sud, est-ce que cela n'implique pas une réorientation des ONG humanitaires du Nord ? Car si ces acteurs se développent dans le Sud, la demande pour une assistance d'organisations du Nord devrait devenir de moins en moins importante. Par contre, le soutien à la formation et au développement des acteurs du Sud sera une demande cruciale.

Agnès Levallois

- 42 On est vraiment au cœur du sujet avec un terme que je retiendrai, celui de « complexité ». Complexité du terme de partenariat tel qu'il vient d'être défini, mais également de l'institution européenne avec toutes les incidences que cela peut avoir sur la définition de ce terme et sur le rôle que peuvent jouer ces ONG. C'est une formidable transition avec Hani SERAG, coordinateur du secrétariat de *People's Health Movement*, qui vient d'Égypte et va nous parler du partenariat du point de vue du Sud.

Hani Serag

- 43 Je mettrai l'accent sur certains exemples concrets du côté du PHM (*People's Health Movement*), concernant les partenaires, mais pour commencer, je présenterai PHM. En 1978, lors d'une grande conférence au Kazakhstan, cent quarante-quatre pays se sont engagés par la Déclaration de Alma-Ata à travailler sur la santé pour tous avant l'année 2000. Si ce n'était pas à proprement parler un échec, c'est pourtant un vrai déni international concernant le droit à la santé qui en est issu, faute de ressources à la hauteur et en raison d'autres barrières élevées sur le chemin de ce droit. C'est pour cela que nous avons décidé de lancer PHM : des ONG, des institutions universitaires ont lancé l'Assemblée de la santé publique qui a eu lieu du 4 au 8 décembre 2000. Résultat de cet événement qui réunit mille quatre cent cinquante personnes de quatre-vingt-douze pays, PHM constitue à la fois un « réseau des réseaux » et un mouvement.
- 44 Le partenariat avec PHM peut prendre des formes multiples. Nous pouvons par exemple demander à des associations ou à d'autres réseaux de rejoindre la direction de PHM sur des thèmes ou des zones géographiques donnés. Ils peuvent être responsables de certains sujets spécifiques et être actifs dans certains domaines, moins dans d'autres. Il existe aussi des groupes de réflexion, les « *PHM think tanks* ». Par exemple, le réseau du tiers-monde qui fait partie du PHM est un groupe de réflexion pour tout ce qui a trait au commerce international ; un autre pilote, le groupe de réflexion pour les questions liées à l'accès aux médicaments essentiels. Le partenariat peut aussi se concrétiser dans des actions conjointes.
- 45 J'invite d'ailleurs MDM à se joindre à nous dans le cadre d'un partenariat. En mai 2009, à Genève, PHM a en effet lancé une initiative sur la gouvernance, afin de démocratiser la santé globale, une question bien trop souvent dominée par les gouvernements et les entreprises. Nous voulons que cette gouvernance soit partagée avec les populations. Par exemple, en 2004, tous les pays se sont mis d'accord sur une résolution pour l'utilisation conventionnée des médicaments. Mais cette résolution n'a pas trouvé de financement, parce que les multinationales de l'industrie pharmaceutique se sont opposées à cette résolution. Les initiatives prises par PHM visent en premier le développement de plates-formes sur la démocratisation de l'initiative et de la gouvernance de santé globale pour rassembler des gouvernements, notamment

d'Amérique latine, les organisations de la société civile, les organisations internationales de la société civile et les universités. À Genève, nous sommes tombés d'accord avec certains gouvernements, certaines organisations de la société civile et certaines universités pour lancer ce projet. Je voudrais que MDM fasse partie de cette initiative pour qu'on réfléchisse ensemble à comment améliorer la gouvernance de la santé globale.

- 46 Par ailleurs, PHM publie le *Global Health Watch*, un rapport alternatif à celui de l'OMS. Nous aimerions qu'il devienne plus largement un processus alternatif, c'est-à-dire qu'il n'offre pas seulement une analyse différente de celle de l'OMS, mais qu'il permette aux populations de parler de leurs conditions de santé. Et je demande à tous ceux qui sont présents ici de nous aider, en nous renseignant sur les violations du droit à la santé qu'ils peuvent pointer lors de leurs activités.
- 47 Un dernier exemple d'action que nous menons : nous avons besoin de la société civile européenne pour des actions de plaidoyer, notamment vis-à-vis des accords de libre-échange entre l'Union européenne et différents pays qui menacent la santé. Or, le financement de l'Union européenne vient des impôts des citoyens européens qui sont utilisés dans les pays tiers pour privatiser des services de santé et limiter l'accès des pauvres à ce service. Nous avons besoin que les citoyens européens nous aident à surveiller l'utilisation de l'argent et à mettre un frein à cette affectation lorsqu'elle est préjudiciable à la santé globale. C'est un appel à la société civile européenne pour jouer un rôle plus actif dans les pays du tiers-monde.

Agnès Levallois

- 48 Voilà en tout cas des propositions de partenariat très concrètes ! Nous terminerons avec Kamel Mohanna, président de l'association Amel qui travaille au Liban. C'est une association non confessionnelle et quand on connaît le contexte libanais, on voit l'importance de cette précision. Kamel travaille depuis trente ans avec Médecins du Monde. C'est dire s'il a une grande expérience de ce partenariat. Kamel est également pédiatre, professeur à l'université et président du collectif des ONG libanaises et arabes.

Kamel Mohanna

- 49 Amel fête aussi ses 30 ans cette année et ici, à MDM, je me sens chez moi. Mais au-delà des relations qui unissent Amel à MDM, la question qui se pose aujourd'hui est de savoir si le partenariat Nord/Sud existe vraiment. Dans le contexte actuel, notamment suite à la chute de l'Union Soviétique et du mur de Berlin, à l'affaiblissement de l'État et de son rôle, et à l'adoption de l'économie de marché, est-ce que l'humanitaire et la coopération au développement ont toujours le même ton de solidarité et d'engagement ? Finalement, le partenariat ne serait-il pas un concept ambigu, car à propos de quoi sommes-nous partenaires ? Est-il possible d'être un très bon partenaire simplement si on applique à la lettre les ordres ou recommandations émanant d'une ONG « forte » ou d'un bailleur ? À partir de situations concrètes vécues dans le cadre de l'association Amel et des programmes de développement mis en place durant la phase « Développement » il s'agit de savoir si le partenariat solidaire a un sens aujourd'hui ?
- 50 Depuis sa création, l'association Amel a mis en place des projets avec des ONG d'un grand nombre de pays : Pays-Bas, Suisse, France, Angleterre, Autriche, Grèce, Italie, Espagne... Pendant la guerre, et avec la meilleure volonté du monde, des volontaires ont accepté de venir au Liban et de mettre leurs vies en danger pour exprimer leur solidarité. C'étaient des militants engagés qui nous apportaient leur soutien matériel et

moral. Au lendemain de la guerre, et pour assurer la phase « développement », les organisations de coopération internationales ont une nouvelle fois répondu à l'appel. J'ai rencontré depuis tous les profils possibles et imaginables de militants mais aussi de baroudeurs du « développement ». Je peux affirmer aujourd'hui en toute modestie et sans prétention que j'en suis arrivé à savoir à première vue à qui j'avais affaire. Et je me trompe rarement ! Les plus difficiles à supporter sont bien ceux qui arrivent bardés de préjugés et de suffisance.

- 51 Plus les années ont passé et plus on s'éloigne des militants qui venaient manifester leur solidarité et contribuer à assumer les devoirs inhérents à tout homme face à la détresse de l'Autre : relever ses manches et ne rien attendre d'autre que de voir ceux pour qui on se mobilise regagner espoir et force pour se prendre en main et briser le joug de l'injustice et de la folie meurtrière dont nous sommes tous, finalement, responsables.
- 52 Je vous propose la définition suivante du partenariat : « Une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant leur autonomie, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun relié à un problème ou à un besoin clairement identifié. Ensemble, nous nous mettons d'accord sur les priorités, les projets à mettre en place pour y répondre, les résultats attendus et les tâches de chacun ». Si l'on retient cette définition, le partenariat suppose : le partage de l'autorité, l'investissement commun des ressources et le partage des responsabilités et de l'obligation de rendre compte
- 53 En bref, il ne peut y avoir de partenariat réel et solidaire, s'il existe des motivations cachées, que l'entente n'est qu'apparente alors que dans les faits, les intentions sont différentes, si le partenariat n'a été établi que pour les apparences, si un des partenaires détient tous les pouvoirs et qu'il dirige le processus et enfin s'il n'y a pas de partage des responsabilités et de l'obligation de rendre des comptes.
- 54 Évoquer la coopération entre l'association Amel et MDM nous ramène aux années tragiques du conflit libanais lorsque Bernard Kouchner, fondateur des organisations des « *French Doctors* » (MSF et MDM), est venu apporter son soutien aux assiégés des camps de Naba et Tell el-Zaatar en 1976. En 1982-1983, l'invasion israélienne et le carnage humanitaire provoqué par cette infamie battaient leur plein. J'avais fondé Amel en 1979 et notre action commençait à se structurer et s'intensifier au regard de l'évolution de la tragédie libanaise.
- 55 Fidèles à leur tradition de solidarité, MSF et plus tard MDM, ont répondu aux appels du Liban ensanglanté. L'aide humanitaire apportée par les deux organisations était essentiellement acheminée *via* Amel. Un réel partenariat solidaire nous permettait de panser les blessures des Libanais et Palestiniens livrés à la barbarie de la guerre. C'est sans doute ainsi que dans la mémoire collective libanaise, Amel est associée aux deux ONG françaises. Le jour où MSF a obtenu le prix Nobel, j'ai reçu de nombreux appels de Libanais me félicitant de l'événement !
- 56 La première action de MDM au Liban fut la mission chirurgicale d'urgence en 1982, et la mise en place d'une maternité dans le village de Bazourieh au Sud-Liban, en 1983. Quelque dix-sept ans plus tard, MDM avait opté pour Kham, toujours au Sud-Liban. C'était au lendemain du retrait israélien. Lieu symbole des épreuves endurées par les habitants du Sud et surtout par les détenus de la prison, Kham avait gagné un statut prioritaire pour les bailleurs internationaux. En outre, sa composition multicommunautaire et notre implantation préalable avaient renforcé nos chances de

mettre en place et gérer un projet de réhabilitation. Ce n'est pas sans une certaine fierté et un grand bonheur que nous avons accueilli la nouvelle. Le travail allait commencer. Les doutes, les appréhensions et quelques déceptions aussi...

- 57 Khiam doit une grande part de sa notoriété à sa sinistre prison. Sans cette dernière, seuls les connaisseurs de la région auraient pu l'identifier sur une carte géographique. Désormais, elle est devenue célèbre.
- 58 En m'annonçant que les bailleurs avaient décidé de financer des projets de réhabilitation, y compris celle des personnes victimes de torture, la représentante de MDM, ma chère France, m'informa que nous allions coopérer sur un projet de... santé mentale.
- 59 Après discussions, notamment sur l'aspect culturel de la question et sur les priorités de la réhabilitation, en l'occurrence les services médicaux et sociaux, l'infrastructure, le soutien aux agriculteurs et l'emploi, nous étions d'accord sur le fait qu'il était impératif d'insérer des services médicaux. Pour ménager le décideur qui nous couperait purement et simplement la manne financière si nous n'exécutons pas, nous avons donné au projet le titre de « soutien psychologique aux ex-détenus et leur famille » tout en incluant les services d'un généraliste, un physiothérapeute et un stock de médicaments essentiels disponibles gratuitement, puis progressivement à prix symbolique.
- 60 Notre partenaire européen a sans aucun doute manifesté de la compréhension envers nos préoccupations et nos appréhensions. C'est ainsi que nous pouvions lire dans la demande de financement adressée par MDM-F : *« Compte tenu des réticences suscitées par les consultations psychologiques auprès de la population (récurrentes dans tout le Proche-Orient), un dispositif qui permettra de faciliter l'accès des ex-détenus au centre sera mis en place. (...) Les réticences d'ordre culturel de l'ensemble de la population au principe des soins psychologiques ne nous permettent pas d'envisager un centre exclusivement consacré à la prise en charge psychologique. Un tel centre connaîtrait vraisemblablement un public très réduit, et ferait courir le risque aux bénéficiaires d'une stigmatisation vis-à-vis du reste de la population. Le dispositif envisagé regroupe donc plusieurs activités, qui répondent toutes à un besoin réel, et permettent d'orienter vers le centre une population d'ex-détenus supérieure à celle susceptible de venir spontanément ».*
- 61 Il semble opportun de souligner que pour en arriver à ce point, la discussion a été longue et à certains moments, houleuse. Il fallait présenter le maximum d'arguments pour exclure la thèse d'un projet exclusivement psychologique.
- 62 Mais il faut bien reconnaître que ce dénouement en faveur d'une solution médiane est quelque peu déroutant. Comment expliquer autrement une évaluation de besoins où finalement ces derniers sont créés ? Du moins évaluée sur la base d'une conception culturelle définie, en l'occurrence la culture occidentale, et supposée applicable partout.
- 63 Au sein d'Amel, nous avons des discussions animées sur la question des « besoins réels » et « besoins exprimés » : les besoins exprimés par les populations « ciblées » n'étaient pas toujours « réels » et, inversement, lorsque les besoins réels n'étaient pas exprimés.
- 64 Dans notre cas, nous étions face aux besoins tels qu'ils étaient exprimés par les bailleurs-décideurs. Or, étant donné que « celui qui donne ordonne », nous devons souvent faire appel à notre créativité et à nos capacités de plaider, de négociations et

de diplomatie pour faire passer nos messages et éviter le gaspillage de ressources et les conflits stériles. Une fois le contrat signé entre le bailleur européen et MDM, nous pouvions nous lancer dans la mise en place et l'exécution du projet.

- 65 Après la location d'un centre et la réhabilitation de ce dernier durant deux mois, nous pouvions commencer les consultations. Mais les deux mois en question avaient été particulièrement denses. Non seulement il fallait s'occuper de la mise en marche des travaux mais constamment négocier avec le coordinateur de la mission MDM. Il était arrivé début septembre, accompagné d'une psychothérapeute et d'une infirmière. Nous ne comprenions pas très bien la présence de la psychothérapeute et de l'infirmière alors que le centre était encore en chantier. Les « malheureuses » ne semblaient pas très à l'aise. Le coordinateur et la psychothérapeute n'avaient pas une grande connaissance du terrain et étaient particulièrement blindés en matière de stéréotypes et de clichés plutôt défavorables aux « indigènes » que nous étions. La confiance et la patience n'étaient pas leurs principales qualités. Le coordinateur cachait son sens aigu de la suspicion derrière les obligations administratives et les procédures bureaucratiques du bailleur qui exigeaient appels d'offres et panoplie de paperasse pour l'installation d'un robinet ou achat d'un appareil à ultrasons.
- 66 Notre position était des plus délicates et exigeait une grande patience. Lorsque nous propositions notre aide, nous étions considérés comme « interventionnistes ». Par contre, lorsqu'on laissait faire nos « partenaires », nous étions accusés de ne pas nous impliquer assez dans un projet dont nous allions récolter les fruits sans effort !
- 67 Lorsque, pour faciliter la communication et éviter les malentendus, nous avons désigné un représentant, ce dernier a compliqué la situation car il ne souhaitait pas être assimilé à Amel mais à MDM. Dès lors, il était difficile d'attendre de nos partenaires internationaux ce que nous ne pouvions pas trouver auprès des nationaux.
- 68 Finalement, et cela est un fait qui se confirme continuellement, la professionnalisation de l'humanitaire a mené à sa déshumanisation. Nous nous éloignons chaque jour un peu plus de l'humilité, de l'engagement et du militantisme qui prévalaient au lendemain des guerres de libération et jusqu'à l'avènement de la mondialisation.
- 69 Aujourd'hui, nous faisons face à des comportements qui frôlent le mépris et la vénalité, et où la confiance et la transparence occupent une place de plus en plus réduite.
- 70 En revanche, le « show off » et la visibilité accaparent la part du lion dans les programmes d'aide et de coopération au développement. Avant de bénéficier de quelconques avantages d'un projet, les populations ciblées en entendent beaucoup parler sans savoir s'ils en verront les aspects concrets. À coups d'impact extraordinaire et de milliers de destinées transformées comme par un coup de baguette magique, les projets sont médiatisés et les ONG internationales louées et félicitées pour leurs gigantesques efforts et les ressources financières qu'elles ont généreusement accordées au profit des « damnés de la terre ». Pour leur part, les « bénéficiaires » tentent souvent d'en voir l'ombre des effets... La médiatisation et le souci de visibilité illustrent une partie de la « perversité » de la logique qui sous-tend les politiques d'aide au développement.
- 71 Combien de fois nous sommes-nous retrouvés en train de simuler une inauguration officielle pour des raisons de timing de responsables venus de Bruxelles ou d'Ambassadeurs à Beyrouth. Si ces cérémonies entrent dans le cadre des politiques de visibilité censées démontrer la « générosité » des bailleurs et encourager la

transparence des organisations bénéficiaires de l'aide, elles contribuent souvent à remettre en cause notre crédibilité auprès des populations. En effet, comment expliquer à Monsieur X, présent lors de la cérémonie officielle et ayant entendu le représentant du bailleur annoncer un montant conséquent, que cette somme ne nous est jamais parvenue puisqu'elle a été versée directement à l'ONG européenne qui, elle, a consacré autour de 50 % du montant à ses propres frais ? C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés « entre le marteau et l'enclume », dans des positions d'intermédiaires entre bailleurs et bénéficiaires, tentant de satisfaire les uns et les autres.

- 72 Avions-nous une autre alternative ? En fait, soit nous acceptons cette position, avec les risques qu'elle comportait, soit nous refusons purement et simplement la politique d'aide au développement et refusons les ressources disponibles auprès des grands bailleurs. Or, cette aide est vitale, particulièrement dans le cas d'associations indépendantes et sans affiliation politique et/ou confessionnelle comme l'association Amel.
- 73 Il ne faut pas se voiler la face : l'aide et la coopération au développement sont un système complexe aux mécanismes et aux conditions dont les fondements sont davantage de l'ordre du politico-bureaucratique que de l'éthique. La logique qui les sous-tend est intéressée, nullement neutre ou simple manifestation de solidarité.
- 74 Quant aux associations dépendantes de cette aide, elles n'ont qu'à accepter « les règles du jeu » pour pouvoir sauvegarder un terrain d'action et une marge de manœuvre, soit les rejeter et accepter les limites et les obstacles qui entraveront son engagement sur le terrain, voire simplement baisser les bras et abandonner !
- 75 Dès lors, c'est une lutte sur divers fronts que nous devons mener, conscients des répercussions de cette alternative sur l'impact de nos projets.
- 76 Au sein d'Amel, une des solutions pour pallier ce problème fut le recours au partenariat avec le secteur privé. Mais là aussi, il ne faudrait pas être dupe ou naïf, les contraintes sont colossales
- 77 Depuis les années 1990, l'aide internationale au développement semble organisée de telle sorte qu'au moins 50 % des montants qui lui sont alloués opèrent un « retour aux sources ». Le taux mentionné n'est aucunement surestimé si l'on calcule les coûts des équipements achetés et qui doivent obligatoirement être européens, les salaires des expatriés, l'absorption du chômage des jeunes. À cela, il faut ajouter les *per diem*, les frais de consultations – fondées et infondées –, et les coûts administratifs absorbés par les sièges des ONG européennes. Il est certain que les bailleurs posent comme condition des taux précis pour ces différents postes budgétaires, mais nous savons tous, bailleurs y compris, que les budgets ne sont que des exercices d'acrobatie arithmétiques et des cuisines internes finement assaisonnées !
- 78 Je pense à ma profonde déception lors d'une réunion qui rassemblait représentants de bailleurs, ONG européennes et ONG libanaises. C'était à Beyrouth, au siège de la Délégation européenne. Nous devions discuter des projets qu'ECHO venait d'approuver. C'était pour moi l'occasion d'évoquer quelques questions relatives au statut des ONG nationales qui étaient réduites à un rôle passif. En effet, nous devions nous plier à la volonté du représentant de l'ONG européenne partenaire. Nous devions nous limiter à assumer les tâches qui faciliteraient leur intervention. Nous avions accès aux documents officiels selon le bon vouloir du représentant de l'ONG européenne. D'un

point de vue juridique, nous n'étions d'ailleurs pas dans notre droit puisque les contractants étaient le bailleur et l'ONG européenne. Pour notre part, nous étions signataires d'un contrat de partenariat avec l'ONG européenne, et totalement à sa merci.

- 79 Nos interventions durant la réunion devaient se résumer à remercier les généreux donateurs, à discuter certains aspects pratiques, à faire l'exposé du contexte sociopolitique et donc à donner le maximum de données et d'informations, et à respectueusement remercier et confirmer la pertinence de l'intervention. Le « reste » était considéré comme n'étant pas de notre ressort ! Ce n'était en tout cas aucunement l'arène adéquate pour discuter ouvertement et démocratiquement du partenariat et des moyens de l'améliorer pour opérer une révision des rapports de force totalement en faveur des ONG européennes !
- 80 Pourtant, il semble urgent de concevoir le partenariat solidaire entre les ONG des deux bords de la Méditerranée dans une optique stratégique car il est la clé de voûte de la coopération au développement.
- 81 Pour cela, il faudrait commencer par considérer toutes les ONG comme égales. Le renforcement des capacités des ONG du Sud et l'engagement des ONG du Nord sont aussi un des premiers pas à considérer. Ainsi le « savoir-être » et le « savoir-faire » des ONG du Nord et du Sud sont les bases d'un partenariat efficace qui permettrait d'atteindre un objectif commun : travailler pour un monde plus juste et plus humain. Il est temps de construire un partenariat sincère et équitable, basé sur les vraies valeurs de l'humanisme et des droits de l'Homme, entre le Nord et le Sud. Cet appel en faveur d'un humanitaire militant prônant une juste répartition des richesses mondiales est en effet d'autant plus important que la crise financière et économique qui frappe le monde depuis 2008 marque un retour de l'État régulateur et nous offre l'opportunité de redéfinir notre action.

Agnès Levallois

- 82 Je retiendrai le partenariat d'égal à égal et ces deux expressions de « savoir-faire » et « savoir-être », qui sont effectivement importantes dans le cadre du partenariat, notamment dans la manière dont celui-ci doit être respectueux, loin des préjugés et stéréotypes que Kamel Mohanna a si bien décrits.
- 83 Les quatre présentations ayant été faites, je me tourne maintenant vers les deux grands témoins. Ousmane Diarra est président de l'Association malienne des expulsés, avec qui Médecins du Monde travaille depuis un certain temps sur la thématique des migrants. Laëtitia Atlani-Duault est anthropologue et dirige un master en Anthropologie du développement et de l'aide humanitaire.

Ousmane Diarra

- 84 Je pense qu'il est très important d'avoir des partenaires, des partenaires Nord-Sud, mais également Sud-Sud, pour développer les dynamiques de la société civile euro-africaine. Si j'ai bien entendu les interventions des uns et des autres, et je pense à celle de Xavier Ricard, l'une des questions importantes est celle de l'identification : comment identifier les associations du Sud et du Nord aussi capables de nouer des vrais partenariats ? Pour nous qui venons d'Afrique, du sud du Sahara, nous avons déjà vu des partenariats euro-africains et nous savons l'importance que l'Union européenne attache au fait de travailler avec les ONG du Sud.

Laëtitia Atlani-Duault

85 Comment une ONG humanitaire, Médecins du Monde par exemple, peut-elle penser une politique structurée et explicite en matière de partenariat ? On voit bien, à l'issue du débat, à quel point les formes de partenariats sont multiples et les questions politiques importantes. On voit aussi à quel point en pensant le partenariat, il faut aussi essayer de penser d'autres notions tout aussi ambiguës : la société civile, le rapport à l'État, le rapport Nord-Sud... Pour décaler et nourrir en même temps le propos, j'évoquerai l'Europe de l'Est où ce qu'il s'est passé en matière de partenariat depuis une vingtaine d'années est particulièrement intéressant. Je pense par exemple à la Roumanie qui, à partir de 1989, a vu arriver des ONG européennes et américaines. Certaines ne sont pas restées très longtemps, mais d'autres ont continué à y travailler, parfois en partenariat (Est/Ouest) avec des ONG roumaines. Rapidement devenues très professionnelles, certaines, parmi ces dernières, ont pu agir dans leur pays grâce, entre autres, à des financements de l'Union européenne. Mais comme me le disent de nombreux Roumains impliqués dans le secteur non gouvernemental, l'intégration du pays dans l'Union européenne a changé la donne : certaines ONG peinent à continuer à financer des activités menées dans leurs propres pays alors qu'elles peuvent intervenir, par ailleurs, au Sud...

Une intervention dans la salle

86 Peut-être que le paradigme change : on ne pense plus seulement en termes de Nord-Sud, mais de partenariats mondiaux. Les grandes ONG américaines ont des organisations européennes partenaires, des « filiales » qui travaillent au niveau mondial. D'autres types de partenariats existent comme celui de Médecins du Monde et *Africare* qui travaillent sur un pied d'égalité en Afrique. Je trouve que c'est quelque chose qu'on devrait encourager plutôt que penser en termes de Nord et de Sud. On devrait plutôt voir le contexte comme mondial.

87 Par ailleurs, si le partenariat entre ONG est important, il faut peut-être envisager un champ beaucoup plus large, comme le partenariat entre les ONG et le secteur privé. Car la plupart des ressources proviennent aujourd'hui du secteur privé, et non pas des gouvernements ou des associations publiques. Je sais qu'en Europe on n'aime pas parler de secteur privé, mais la réalité est que l'argent se trouve là. Il faut également parler d'agences de développement comme la Banque mondiale. Et même des militaires, qui commencent à être des acteurs importants de l'action humanitaire.

Wolf-Dieter Eberwein

88 J'aimerais aussi faire quelques commentaires. Concernant l'aspect culturel, d'abord, il me semble qu'il s'agit moins d'une fracture que d'une incompréhension culturelle. Je veux dire par là que ce n'est pas une vue de l'esprit que de dire qu'il y a des cultures différentes, donc des pratiques et des valeurs différentes, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de points communs. Mais la compréhension du contexte dans lequel on travaille est absolument nécessaire, en particulier pour les humanitaires. Un manque de compréhension peut créer des problèmes, si l'un des « partenaires » veut imposer une conception du développement.

89 Par ailleurs, pour répondre à la remarque d'une personne du public, je crois qu'il est faux de dire, à propos du développement ou de l'urgence, que le secteur privé soit une importante source de financement. Certes, quelques grandes fondations financent des actions, mais cela reste marginal sur la masse globale et surtout, cela pose des

questions éthiques et politiques : certains secteurs du privé en viennent à mener leurs politiques privées, tandis que les États ont du mal à faire leurs politiques publiques.

- 90 Enfin, je ne crois pas beaucoup non plus à cette idée de partenariats mondiaux, globaux : une grande entreprise qui a des représentants un peu partout dans le monde, ce n'est pas un « *Global partnership* », c'est autre chose. Par contre, il est intéressant d'observer les réseaux d'ONG humanitaires qui se forment réellement, et de plus en plus, dans les pays du Sud. On n'a pas encore compris au Nord qu'il y a une société civile dans beaucoup de ces pays. En Inde, par exemple, on estime qu'il y a à peu près 50 000 ONG. Un membre d'une ONG du Bangladesh m'expliquait combien ces organisations sont autonomes, bien préparées aux crises, aux inondations...
- 91 Quant aux différences entre le militaire, la protection civile et les humanitaires, si on se place au seul niveau technique, on peut dire à la rigueur qu'il n'y a aucune différence, même si les militaires et la protection civile sont souvent mieux équipés que les humanitaires. Mais le problème n'est pas là ! Le problème c'est que ce qu'ils font n'a absolument rien à voir avec l'action humanitaire, en tout cas telle qu'elle est prévue dans les Conventions de Genève. Le rôle des militaires, ce n'est pas de faire de l'humanitaire. Si la protection civile et les militaires s'incrument de plus en plus dans ce domaine, cela risque d'être catastrophique. Il suffit de regarder les incidents de sécurité de plus en plus fréquents qui sont dus à la confusion entre ces acteurs.

Kamel Mohanna

- 92 Je pense pour ma part qu'il faut penser global maintenant. Surtout depuis que le monde unipolaire est fini. Concernant le secteur privé, nous avons une grande expérience à Amel, mais malheureusement le secteur privé recherche le profit. C'est pour cela qu'on a besoin d'un État régulateur. C'est fini l'État providence. Je crois qu'il faut que le secteur privé intervienne, mais contrôlé par l'État. À cette condition, il peut collaborer avec les ONG.

Intervention depuis la salle de France Arrestat, Médecins du Monde

- 93 J'ai apprécié ce qu'a dit Xavier Ricard, même s'il n'a peut-être pas suffisamment insisté sur la préparation au désengagement, quand on travaille en partenariat. Or c'est très important. Il me semble aussi qu'il faut souligner la différence de partenariat entre une mission courte et une mission longue. Dans le premier cas, on n'a peut-être pas le temps, ni la capacité non plus, de travailler à la connaissance de la culture et au dialogue, tout simplement parce que ce sont des choses importantes, mais qui demandent du temps.
- 94 Enfin, je voudrais répondre à Kamel Mohanna, un ami cher, mais qui a selon moi un peu « globalisé » les tendances de Médecins du Monde. Concernant le projet qu'il mentionne au Sud-Liban, à Khiam, il faut préciser que MDM est intervenu à la demande d'une ex-détenue de la prison, une ancienne caserne française d'ailleurs. C'est à la suite de l'intervention de cette ex-détenue que nous avons pensé à un soutien psychologique pour les ex-détenus de la prison. Nous ne sommes pas arrivés là-bas avec l'idée de monter une mission de santé mentale.

Hani Serag

- 95 Il y a un Nord et un Sud, et cela va rester ainsi pendant très longtemps encore. La circulation de la richesse va des pauvres aux riches ou pays tiers, c'est comme ça. Mais si le Sud ne peut pas influencer les tarifs de produits industriels venant du Nord, le Nord peut, lui, subventionner les produits agricoles du Nord. C'est pour cela qu'il est

très important de penser à l'échelle mondiale et créer une base de richesses dans le Sud.

- 96 À propos du privé et du public : si on doit payer une agence du gouvernement pour obtenir des services en Égypte ou n'importe où, c'est ni plus ni moins de la corruption. Mais si on doit payer dix fois plus pour qu'une société comme Pfizer permette d'accéder à un médicament, ce n'est plus de la corruption, c'est pire : c'est aider les sociétés pharmaceutiques à tirer des bénéfices des maladies et de la souffrance des gens. Les peuples du monde entier ont payé 62 milliards pour subventionner les dix premières sociétés pharmaceutiques ! C'est ça la réalité alors que les trois quarts des enfants africains souffrent de malnutrition et qu'une grande partie des jeunes filles africaines souffrent d'anémie... Les multinationales volent les gens et de manière légale, puisque ce sont elles qui établissent les lois régissant ces échanges. Imaginez la situation si ces dix sociétés pharmaceutiques disparaissaient et que leur industrie relevait du secteur public...
- 97 Quant à ce qui a été dit sur les différences culturelles, je suis d'accord avec la plupart. Mais il faut reconnaître une universalité des droits de l'Homme. Je ne peux pas accepter qu'un homme puisse se marier avec quatre femmes parce qu'il s'agit d'une question culturelle. On ne peut pas accepter la discrimination entre les femmes et les hommes, entre les garçons et les jeunes filles, ni le fait que des jeunes filles mangent moins à cause de la culture. La culture ne peut pas être une barrière à l'universalité des droits de l'Homme.

Xavier Ricard

- 98 Je pense que tant que les organisations humanitaires seront obsédées par la question de l'efficacité de leur action - entendue sous l'angle de la production de services, et non pas sous l'angle de sa signification et de son impact sur les sociétés - aucun partenariat réel ne sera possible.

NOTES

1. Pour des développements sur l'histoire du partenariat au CCFD-Terre solidaire, lire François Mabile, pp. 50-53.

RÉSUMÉS

Table ronde organisée le 4 juin 2010
Animée par Agnès Levallois, journaliste
Avec :

Xavier Ricard, directeur Partenariat international du CCFD Terre Solidaire

Wolf-Dieter Eberwein, président de Voice et chercheur associé au CNRS/PACTE à Grenoble

Hani Serag de PHM-People's Health Movement (Égypte)

Kamel Mohanna, président de l'association Amel (Liban).

Deux grands témoins :

Ousmane Diarra, président de l'association partenaire AME, Association malienne des expulsés (Mali)

Laëtitia Atlani-Duault, anthropologue, maître de conférences à l'Université Paris X

Et la participation de :

Olivier Bernard, président de Médecins du Monde

Frédéric Jacquet, secrétaire général de Médecins du Monde